

sont la propriété d'un habitant de la commune et qu'ils soient de son étable. Il doit d'ailleurs être entendu que les conducteurs de bestiaux, venant de l'intérieur et destinés à être introduits dans la zone, ne pourront pénétrer, sous peine de saisie, qu'après s'être munis d'un passavant au bureau le plus voisin avant d'entrer dans cette zone.

Je charge les receveurs principaux et les capitaines de porter immédiatement à la connaissance de leurs subordonnés les dispositions de la présente, qui devra être transmise sur les registres d'ordres des bureaux et des brigades, et j'invite les différents chefs à en assurer strictement l'exécution.

En terminant, je crois devoir rappeler que, en regard de la prohibition, toute contravention constatée, autrement que par suite de déclaration dans un bureau de première ligne, entraînera l'arrestation des délinquants et la compétence correctionnelle en ce qui concerne les objets saisis (bestiaux sur pied viande fraîche ou débris frais); ils seront, après la rédaction du procès-verbal, placés sous la main de l'autorité municipale qui, s'il y a lieu, les fera abattre ou détruire et les fera, au contraire, remettre à la douane, pour qu'il en soit disposé selon qu'il appartiendra, s'il est reconnu qu'ils sont saisis et peuvent être remis sans danger à la consommation.

Par les soins de M. le préfet, il est adressé à MM. les maires des communes limitrophes des instructions conformes aux explications qui précèdent.

Le directeur, LEROY.

Le n° 26 du Recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord contient la circulaire suivante adressée à MM. les sous-préfets et maires :

Lille, le 20 septembre 1865.

Messieurs, par une circulaire du 19 septembre dernier, en vous annonçant l'envoi d'exemplaires de l'arrêté ministériel du 6, portant prohibition de l'introduction en France et du transit des animaux de l'espèce bovine, je vous ai rappelé les obligations imposées lorsqu'il se manifeste dans les communes une affection contagieuse.

Ces obligations, j'ai le regret de le dire, n'ont pas été exactement observées. Plusieurs fait d'introduction clandestine par la frontière de Belgique sont parvenus à ma connaissance, et des cultivateurs, par une condescendance inexplicable, ont favorisé, à l'aide de certificats mensongers, le transit des bêtes étrangères.

Ces infractions coupables ont eu pour conséquence de gêner sur divers points du département le lieu que les mesures les plus énergiques tendaient à concentrer dans la commune de Watrelon où la première invasion avait été signalée.

Aujourd'hui, il ne s'agit donc plus seulement de prévenir le mal, mais de le combattre, et à cet effet, je fais de nouveau appel à la vigilance et au dévouement de chacun, maires, officiers de gendarmerie, commissaires de police, préposés des douanes, gardes-champêtres, agents de la force publique, fonctionnaires de tous ordres.

J'invite de la manière la plus formelle MM. les maires à veiller activement à l'exécution des mesures prescrites, rappelés dans ma circulaire du 9, ainsi que dans celle de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du 11, que je crois utile de reproduire *in extenso* à la suite de cette instruction.

Je rappellerai par voie d'affiche et de publication verbale, qu'aux termes des articles 459, 460 et 461 du code pénal, toutes personnes qui auront des bestiaux infectés doivent en faire sur-le-champ la déclaration au risque d'encourir l'application des peines y portées et qui peuvent s'élever à cinq années d'emprisonnement avec amende 100 à 1,000 fr.

Il est de leur devoir de porter immédiatement à ma connaissance les infractions qu'ils seraient appelés à constater et dont je suis décidé à poursuivre énergiquement la répression.

Je leur recommande enfin d'informer exactement et immédiatement MM. les Sous-Prefets et moi-même pour l'arrondissement de Lille, de tous les faits se rattachant à l'épizootie qui pourraient se produire dans leurs communes respectives. La loi leur en impose l'obligation et ils comprendront du reste, qu'en pareille circonstance, il vaut mieux agir énergiquement au début du mal pour éviter les dangers que sa propagation amènerait infailliblement.

Les propriétaires, qui sont d'ailleurs les premiers intéressés, s'associeront avec empressement, je n'en doute pas, à toutes les mesures que l'administration devra prendre dans l'intérêt de tous.

Ils entendront l'appel pressant que je fais à leur sentiment du bien public et à leur dévouement aux intérêts généraux de la grande famille agricole malheureusement trop menacés.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Préfet en congé.

EV. BERGOGNIÉ.

Un décret porte :

Les nouveaux statuts du bureau public établi à Toucoing : 1° pour la conditionnement des soies et des laines brutes ou ouvrées; 2° pour le conditionnement des cotons bruts ou filés; 3° pour le tirage des soies et le numérotage métrique des fils de tout genre, sont approuvés tels qu'ils sont contenus dans l'expédition annexée au présent décret, et qui restera déposée dans les archives du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Un décret porte :

Le prix de trois francs fixé pour chaque opération à faire sur la lune au bureau d'conditionnement de Roubaix ne sera applicable qu'aux deux premières opérations, et toutes les autres preuves faites sur la même partie de laine ne seront, à l'avenir, payées qu'à raison de un franc chacune.

Une succursale de la Banque de France va être instituée à Chaumont (Haute-Marne).

La population de Chaumont ne dépasse pas 10,000 âmes; Roubaix et Toucoing réunis en comptent 150,000.

Nous espérons donc pouvoir bientôt annoncer à nos lecteurs qu'une succursale de la Banque de France va être instituée à Roubaix, aujourd'hui la douzième ville de l'Empire.

Une erreur de nom s'est glissée dans le résumé de la séance du Conseil municipal publié dans notre numéro de mercredi. Au § 9, en désignant les membres nommés pour le recensement de l'inventaire des archives, on a imprimé F. Dutilleul, au lieu de F. Dutilleul qu'il fallait lire.

Nous apprenons que la Société chorale donnera un concert, aujourd'hui dimanche à sept heures, dans le grand salon de l'hôtel de ville.

Nous n'avons pas reçu communication du programme.

L'automne a commencé ce matin à une heure neuf minutes.

PERCEPTION DE ROUBAIX.

MM. les contribuables en retard de payer les termes échus de leurs contributions sont priés de se rendre au bureau de perception, qui se trouve dans cette ville pour exercer des poursuites contre tous les retardataires. 5343

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

THÉÂTRE

Judi, le spectacle se composait d'une comédie en cinq actes, le *Roman d'un jeune homme pauvre*, et d'un vaudeville en un acte, un *Genre en surveillance*.

Notre intention était de ne parler que de la deuxième représentation de ces deux pièces; mais la crainte d'attendre trop longtemps nous oblige à en dire quelques mots.

Il nous est difficile d'entrer en matière autrement que par un rapprochement entre le roman et la comédie, intrus tous les deux le *Roman d'un jeune homme pauvre*.

L'œuvre littéraire est un véritable chef-d'œuvre. Tout y est coordonné, tout s'y lie; toutes les scènes, les situations y sont amenées sans transitions. Elle offre un attrait délicieux. Tout y plaît, charme, séduit presque.

Dans la comédie, au contraire, dont le cadre est nécessairement restreint, il a fallu opérer bien des coupures, d-s retranchements, qui, s'ils ne nuisent pas à l'action principale, laissent apercevoir néanmoins entre les diverses situations qui s'y produisent des lacunes qui n'existent pas dans le roman.

Telle qu'elle est, cette pièce est l'œuvre d'un grand amateur du cœur humain.

M. Dorval a bien compris et bien rendu le rôle difficile de Maxime Odiot.

Nous avons reconnu en M. Dorval des qualités que les rôles secondaires joués par lui jusqu'à présent ne lui avaient pas permis de mettre à jour. Il a été souvent applaudi. Si le cadre de nos conventions n'était pas si restreint, nous citerions les principales scènes où il a brillé; mais pour aujourd'hui, nous devons nous borner à constater son succès mérité.

M. Dacier a joué le rôle de M. de Beval avec beaucoup d'entraîn et de naturel. C'est un artiste que nous avons l'espoir d'applaudir.

A côté de Maxime Odiot, se place tout naturellement Marguerite en M^{lle} Dorval.

Ce que nous allons dire ne doit, en quoi ce soit, déplaire à M^{lle} Dorval, car elle a fait son possible et elle a presque réussi pour ne pas surcharger sous le fard, un tripotage pour elle, dont on l'avait chargée. M^{lle} Dorval est ce qu'on peut appeler une femme comme il faut, et de ce côté, elle convient au rôle de Marguerite, si ce n'est par tout. Ce rôle exige de la vigueur, de l'énergie, dont n'est pas douée M^{lle} Dorval. Nous avons le projet de constater son insuffisance dans l'emploi de jeunes premiers rôles, la croyant engagée à ce titre.

Nous avons alors consulté le tableau de la composition de la troupe et nous y avons vu que M^{lle} Dorval était engagée comme *fortes ingénuités, jeunes premières*. Nous lui faisons donc à nous un honneur et nous ne pouvons que lui savoir gré de sa complaisance à se charger d'un rôle qu'elle savait être bien au-dessus de ses forces.

A ce propos, nous nous sommes posé c'est la question : pourquoi M^{lle} Demarquis, qui a cru pouvoir s'engager pour jouer les premiers rôles et les jeunes premiers rôles, n'a-t-elle pas joué celui de Marguerite?...

Nous ne pouvons accorder une mention spéciale à chacun des autres inter, reles de cette comédie, qui, tous dans la limite de leurs attributions, ont concouru à son succès. Nous en dirons plus long à un prochain représentation.

Un *Genre en surveillance* a laissé beaucoup à désirer, jeudi; mais lundi ce vaudeville, mieux lu, a par cela même été mieux rendu, et il a été applaudi.

Nous ne nous arrêterons pas au spectacle de dimanche. Il se composait de pièces que nous avons déjà.

Lundi a eu lieu la première représentation de *Sonneur de Saint-Paul* qui a valu à ses interprètes des applaudissements et rappels.

Encore un drame du vieux répertoire. Pour présenter au public des pièces ayant quelque valeur, il faut fouiller dans le passé, qu'on a trop tôt oublié, et faire revivre des chefs-d'œuvre, comme on n'en fait pas aujourd'hui. C'est là seulement qu'on trouve les notions vivantes, fortes et énergiques, les intrigues émouvantes dont on suit toutes les phases avec le plus grand intérêt.

M. Steiner, dans le rôle difficile et fatigant de John le Sonneur, a montré le même talent que nous lui connaissons. C'est un comédien accompli.

M. Dorval, dans celui d'Albinus, partageant avec M. Steiner tout le beau côté dramatique de la pièce. M. Dorval a un bel organe, une prononciation facile, claire, qui donne parfois un peu trop sur notre petite scène. A part cela, qui ailleurs ne serait pas remarqué, probablement, M. Dorval a très-bien fait ressortir son rôle. Il a mérité des applaudissements mérités.

Nous avons un petit reproche à faire à M. Montlouis; sans vouloir exiger de lui la même perfection dans le sérieux que dans le comique, nous voudrions qu'il chargeât un peu moins le rôle de lord Bedford.

M. Caliste a fait plaisir dans Ludlow. Les autres rôles d'honnêtes gens, dans ce drame, peu importants, ce sont des personnages nécessaires à la marche de la pièce, mais un peu effacés. Pour ne pas faire de jaloux et ne blesser l'ambure propre de personne, nous dirons qu'ils ont tous bien tenu leur place.

Les rôles de femmes étaient répartis entre M^{lle} Demarquis dans lady Belfort, M^{lle} Dorval dans Marie, et M^{lle} Grésard dans Sara.

A côté de John et d'Albinus, les rôles de ces dames sont bien effacés. Néanmoins elles ont droit à nos félicitations, et nous les leurs accordons volontiers.

Nous engageons nos lecteurs à aller voir cette pièce qui sera de nouveau jouée ce soir.

Après le *Sonneur* est venu le vaudeville *A la Bastille*. Cette pièce a fait rire, mais elle nous a paru traîner en longueur. Est-ce la faute des artistes ou celle de la pièce. Nous a-t-on mieux incriminer cette dernière. Il y a peut-être un autre motif, c'est la durée du spectacle qui nous eut satisfait avec deux pièces seulement.

MM. Caliste et Montlouis ont rivalisé de verve et d'entrain dans Chamérlian et Duraffe. Ils ont su provoquer l'hilarité.

Encore quelques représentations et le mois des débuts sera clos; mais avant qu'un engagement définitif ne lie l'Administration, nous ferons connaître nos appréciations sur la valeur réelle de chaque artiste et sur l'opportunité de le conserver ou de le remplacer.

Car il importe, croyons-nous, tant dans l'intérêt du public, que dans celui du Directeur, que la troupe soit composée de sujets à la hauteur des emplois qu'ils sont appelés à remplir.

Si jusqu'aujourd'hui nous avons usé modérément du droit de critique, c'est-à-dire, que, si au lieu de décourager les artistes, en relevant sévèrement leurs imperfections ou leur insuffisance, nous avons voulu par notre indulgence les mettre à même de prouver leur savoir faire et les encourager, il ne saurait en être de même au moment où un engagement définitif nous imposerait ceux que nous aurions signalés à la direction comme ne pouvant faire partie de la troupe.

Nous sommes certain de n'avoir pas à lutter contre M. Steiner. Mieux que personne il doit comprendre son propre intérêt et ses obligations. Déjà, nous a-t-on dit, il aurait décidé le remplacement d'un certain nombre d'artistes. Nous ne pouvons que le féliciter d'avoir pris l'initiative et de nous éviter, ainsi, la tâche toujours pénible, de dresser une liste de proscription.

A. V.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 22 septembre 1865.

A la Bourse et dans les cercles politiques on commente avec une certaine vivacité la déclaration que le gouvernement russe a fait insérer dans le *Journal de Saint-Petersbourg*, relativement aux affaires du Danemark. Sous le vague étiquette, dans lequel cette déclaration est présentée, on devine l'assentiment de la politique moscovite « La Russie, dit le *Journal de Saint-Petersbourg*, préfère ne pas faire entendre de paroles lorsque les faits ne peuvent pas s'y conformer. » Ceci est à la fois une critique et un avertissement. Il est clair que l'on aurait mieux fait de ne point parler de la Pologne puisque l'on ne veut pas agir pour sa délivrance, et qu'il eût mieux valu également garder le silence que de formuler, quant à l'annexion violente des Duchés de l'Elbe, des plaintes qu'on n'avait pas l'intention de traduire en actes coercitifs. L'avis du prince Gortschakoff profitera, nous l'espérons, aux cabinets européens. Ils se rappelleront le dicton populaire d'après lequel les chiens qui jappent ne mordent pas, et réciproquement.

Nous sommes en mesure de démentir formellement deux nouvelles rumeurs mises en circulation à la Bourse et dans les cercles politiques. Il n'est point question de dissoudre le Corps législatif, qui parcourera probablement, sa période constitutionnelle. On ne songe pas non plus à rappeler, sous le drapeau, les soldats en

permission semestrielle ou en congé provisoire, bien au contraire, tout porte à croire que dans le courant d'octobre, au lieu du congé linguin, dont le temps de service finit le 31 décembre 1865, sera renvoyée dans ses foyers.

M. Louis Veillot, que l'on fait voyager tant à Rome et tant à Bruxelles, n'a pas quitté Paris. Le célèbre écrivain ne songe nullement à fonder un journal périodique.

On écrit de New-York que les femmes du Mississippi, au nombre de 420, viennent d'adresser au président Johnson une pétition pour réclamer l'attribution, avec ou sans exit, de M. J. Jefferson-Davis.

Depuis 48 heures, la température est un peu améliorée, c'est-à-dire refroidie, à Paris. On espère, non sans raison, que cette inauguration de l'automne sera obstacle à la visite du chaher, personnage plus redouté que jamais, de la population parisienne.

Le bilan de la Banque de France publié jeudi, est moins favorable que le dernier au moins au point de vue des affaires commerciales. Le portefeuille s'est accru en province de 400 millions, mais à Paris il a baissé de 291 millions à 270 millions, ce qui fait en définitive, une diminution de 12 millions. L'encaisse métallique n'a varié que de 689 000 fr. au plus; il est à 499 millions 913 000 fr. La circulation des billets a diminué de 9 millions. Le compte courant du Trésor créancier s'est encore accru de 5 millions à cause du paiement prochain du coupon de la rente; il est à 170 millions. Les comptes particuliers, qui étaient la semaine dernière, à 200 millions, ne sont plus qu'à 194 millions. Le chapitre des avances s'est accru d'une centaine de mille francs seulement. — Havas.

Pour toute la correspondance, J. Reboux.

FAITS DIVERS.

Il résulte d'une correspondance de Constantinople publiée par le *Moniteur* que le choléra a fait 45,000 victimes sur les deux rives du Bosphore.

Nous trouvons dans le *Moniteur* des renseignements agricoles intéressants; les lettres d'Oléssa disent que la sécheresse du printemps a nu à la récolte des grains qui est beaucoup inférieure à celle de 1864; cependant on a beaucoup exagéré le déficit et la récolte est assez abondante dans certaines provinces telles que le Kherson et la Bessarabie. Dans la Russie centrale, les semences ont partout souffert et elles ne produisent presque rien.

Le Courlande présente des résultats plus favorables.

En Pologne, les récoltes sont satisfaisantes. Il y a eu un déficit considérable dans les céréales d'Aurichet et la Poméranie.

Les nouvelles des Etats-Unis concernant les récoltes sont assez inquiétantes; on craint la disette dans plusieurs Etats.

On lit dans la *Gazette de Tesin* : Les frères Blatter se sont établis dans une petite maison sur la montagne de San Teodoro, à l'élevé de 15,367 pieds au-dessus du niveau de la mer (3,300 de plus que l'espèce du grand Saint-Bernard), afin d'y faire pendant une année des observations météorologiques. Les difficultés de cette grande entreprise sont faciles à deviner, si l'on considère que même dans l'été il faut marcher pendant trois heures sur la glace.

On lit dans le *Daily News* du 19 septembre.

Dix-neuf sœurs de charité sont parties hier de Southampton à bord du steamer royal *Seine*, pour aller soigner les malades et les mourants. Bon nombre d'entre ces admirables femmes appartenant au rang de la haute classe; aujourd'hui elles sont vêtues de grossiers vêtements et portent de grandes coiffes blanches. Elles ont assisté, dimanche matin, au service divin dans l'église catholique Saint-Joseph à Southampton. Le révérend Père Mont, a prononcé un discours vivement senti dans lequel il a fait un bel éloge du dévouement et de l'abnégation de ces courageuses filles de l'Eglise. Une magnifique cérémonie a célébré en cette occasion, les chœurs ont été exécutés quelques uns des plus beaux morceaux de Mozart.

15 OCTOBRE TIRAGE

LOTÉRIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAUCROUX.
A gagner 502,000 fr. comme suit :
Loterie de Châteauneuf. 235 lots. — Gros lot, 100,000 fr. pour 25 c. — Très important 1^{er} tirage, suivi des tirages :
Loterie des Enfants Pauvres. 503 lots de 500 fr. — Gros lot, 150,000 fr.
Loterie Municipale des Andelys. 104 lots. Gros lot, 100,000 fr. pour 25 c. Ensemble. 932 lots, 502,000 fr.
Gros lot 100,000 fr. Châteauneuf. 100,000 fr.
Gros lot 100,000 fr. Enfants. 150,000 fr.
Gros lot 100,000 fr. Andelys. 100,000 fr.
Trois lots de 10,000 fr. 30,000 fr.
Vingt-six lots (5,000 — 2,000, etc.) 32,000 fr.
Neufs cents lots de 100 fr. 90,000 fr.
A gagner 932 lots s'élevant à fr. 502,000.
Pour toutes chances, billets 25 c. dans toute la France chez tous les libraires et débiteurs de tabac.
On peut aussi, pour recevoir VINGT billets assortis, adresser (mandat-poste ou timbres-poste) CINQ francs au directeur du Bureau d'Administration, rue Rivoili, 63, Paris. (A gagner, 502,000 fr.) 5340

BULLETIN FINANCIER.
Paris, 22 septembre.
On clôture faiblement sous la mauvaise impression laissée par la baisse d'hier. La rente fait 68.30, le Mobilier 816.25 et l'Italien 85.90. Le marché est, du reste, peu animé. Peu à peu, les cours se sont relevés sous l'influence de demandes assez nombreuses. Les Consolidés anglais sont venus sans changement à 89 3/4 à 7/8. La rente s'est relevée à 68.50 pour rester à 68.47 1/2, et le Mobilier à 828.75 pour rester à 825. L'Espagnol finit à 506.25 après 500. L'Italien reste à 66.95. Les chemins ont fait des cours plus bas qu'hier. L'Orléans finit à 847 après 846.25, le Nord à 1088.75, après 1085, le Lyon à 865 après 868.75, et le Midi à 860. Le saragossin reste à 312.40, et le Nord d'Espagne à 215. Les Autrichiens finissent à 442.50, et les Lombard à 456.25 après 450. Le Comptoir d'Espagne a regagné le cours de 990.
Cours moyen du comptant : 3 0/0 68.35, 1/2 96.75.
Banque de France 3,597 50. Crédit foncier, 1,315.
Pour tous les articles non signés J. Reboux.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol, peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

CONTINUATION DES DÉBUTS.

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1865.

2^e représentation de :

LE SONNEUR DE SAINT-PAUL.

Drame en 4 actes.

JOHN LE CHASSEUR.

prologue en un acte par M. J. Bouchardy.

M. STEINER remplira le rôle de John.

LA PARTIE DE PIQUET.

Comédie-vaudeville en un acte par MM. Fontrier et Meyer.

LE VIEUX DŒUVRE.

Chansonnette comique chantée par M. Caliste.

Ouverture des bureaux à 6 h. 1/2 — On commencera à 7 heures.

LUNDI 23 SEPTEMBRE.

1^{re} représentation de :

TRENTE ANS OU LA VIE D'UN JOUEUR.

Drame en trois actes et 6 tableaux par M. Bayart.

M. STEINER remplira le rôle de Georges de Girassy.

1^{re} représentation de :

L'AUMONIER DU REGIMENT.

comédie en un acte, mêlée de couplets par MM. de St. Georges et de Leuven.

PAS DE FUMÉE SANS FEU.

Comédie-vaudeville en 1 acte par M. Bayart.

Bureaux ouverts à 6 et demie.

On commencera à 7 heures.

COMPAGNIE DES MINES DE BÉTHUNE.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARRE ET VERMELES.

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GUILLETTERIE (l'hectolitre pesant 80 k mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 35

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 1^{re} qual., 1 fr. 70

2^e id., 1 fr. 60

FINES (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture pour la ville (octroi compris). 1 fr. 45

NOISSETTES 1 fr. 45

GROSSE GUILLETTERIE (l'hectolitre pesant 80 k, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris). 2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris). 1^{re} qual., 1 fr. 65

2^e id., 1 fr. 55

FINES (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris). 1 fr. 40

NOISSETTES, 1 fr. 40

GROSSE GUILLETTERIE (l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 25

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 1^{re} qual., 1 fr. 60

2^e id., 1 fr. 50

FINES (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 1 fr. 35

NOISSETTES, 1 fr. 35

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure de ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTHAY, représentant de la Compagnie, rue Pothière 33 au dépôt; même, rue Latérale près la gare du chemin de fer.